

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 18  
- suffrages exprimés : 18  
- pour : 18

**DÉLIBÉRATION n° B2023/126**

L'an deux mille vingt-trois, le 2 octobre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

**Absents excusés :** Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT

**Objet :** Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bonnemazon pour le financement de travaux sur bâtiments publics communaux et patrimoine communal (année 2023)

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Bonnemazon sollicitant un fonds de concours d'un montant de 969 € à la CCPL pour l'opération : travaux sur bâtiments publics communaux et patrimoine communal,

Vu le plan de financement de l'opération,

| Dépenses   | En € HT           | Recettes                | En € HT           |
|--|-------------------|-------------------------|-------------------|
| Travaux sur bâtiments publics communaux et patrimoine communal | 8 426,00 €        | Subventions             | 4 213,00 €        |
|  |                   | Fonds de concours CCPL  | 969,00 €          |
|  |                   | Autofinancement commune | 3 244,00 €        |
| <b>Total</b>   | <b>8 426,00 €</b> | <b>Total</b>            | <b>8 426,00 €</b> |

**LE BUREAU**

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

**DECIDE**

- D'accorder un fonds de concours d'un montant de 969 € à la commune de Bonnemazon pour le financement de l'opération de travaux sur bâtiments publics communaux et patrimoine communal.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Philippe SOLAZ



Affichée le 10 OCT. 2023  
Publiée le 10 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture  
065-200870787-20231002-2023-126B-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2023  
Date de réception préfecture : 10/10/2023